

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

Compte rendu de séance

Séance du 19 Juillet 2016

L' an 2016, le 19 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de THÉBAULT Louis, Maire

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CHAPELAIN Marie-Claude, DEBOS Nathalie, PIGEON Sylvie, MM : BAINS Jean-Claude, BESSONNEAU Christian, BORDIER Jean-Yves, COMBY Albert, GUILLOUX Sylvain, LELOUP Jean-Pierre, RONDIN Bruno

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOUVIER Tiphaine à Mme PIGEON Sylvie, CHAPPÉ Mireille à M. COMBY Albert, HIVERT Sylvie à Mme CHAPELAIN Marie-Claude, M. COUET Christian à M. LELOUP Jean-Pierre

Excusé(s) : Mme RONSOUX Nathalie

Absent(s) : Mmes : LENORMAND Maryvonne, TRÉCAN Marilyne, M. CAYRE Damien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 11

Date de la convocation : 06/07/2016

Date d'affichage : 12/07/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Rennes

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. GUILLOUX Sylvain

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Services techniques - Véhicules : achat d'un camion-benne et décision modificative - 2016-19/07-01

Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal du 12 mai 2016 et du 27 juin 2016, remis à chaque conseiller municipal, sont adoptés à l'unanimité.

2016-19/07-01 - Services techniques - Véhicules : achat d'un camion-benne et décision modificative

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition d'un camion-benne pour les services techniques de la commune, notamment du fait de la nécessité d'en disposer d'un deuxième ;

Vu l'avis de la commission "Affaires rurales et voirie" en date du 18 juillet 2016 qui a déjà étudié plusieurs offres ;

Considérant la nécessité de réaliser un virement de crédit de 9 000,00 € de l'article 020 (Dépenses imprévues d'investissement) à l'article 21571 (Matériel roulant - Voirie) et un virement de crédit de 14 000,00 € de l'article 2111 (Réserve foncière - Programme 51) à l'article 21571 (Matériel roulant - Voirie) pour cette acquisition ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider l'acquisition d'un camion-benne pour les services techniques de la commune ;
- de charger Monsieur le Maire de lancer la consultation des entreprises et d'étudier les différentes offres (neuf et occasion) pour un montant maximum de 24 160,00 € HT ;
- d'effectuer un virement de crédit de 9 000,00 € de l'article 020 (Dépenses imprévues d'investissement) à l'article 21571 (Matériel roulant - Voirie) ;
- d'effectuer un virement de crédit de 14 000,00 € de l'article 2111 (Réserve foncière - Programme 51) à l'article 21571 (Matériel roulant - Voirie) pour cette acquisition ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 21:10

En mairie, le 29/07/2016
Le Maire
Louis THÉBAULT